

L'an deux mille vingt et le huit septembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	1 ^{er} Septembre 2020
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	15		
Membres absents ou excusés	1		
Membres qui ont pris part à la délibération	15		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	Excusé	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Avis sur le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000, FR 820 1670 : « Massif du Tanargue, sources de l'Ardèche et de la Borne »

Le Président expose que Natura 2000 est un programme européen de conservation de la diversité biologique auquel contribuent tous les États membres de l'Union Européenne. Il consiste à rechercher un point d'équilibre entre la conservation de milieux naturels et d'espèces remarquables et le maintien des activités humaines, à travers la création d'un réseau de sites à l'échelle européenne.

Le territoire de la communauté de communes compte plusieurs sites Natura 2000 identifiés au titre de la directive « Habitats-faune-flore » (n°92/43 du 21 mai 1992).

Dans le cadre de la consultation officielle sur le périmètre du site Natura 2000 « Massif du Tanargue, sources de l'Ardèche et de la Borne », reçu le 13 juillet 2020, la communauté de communes doit se prononcer sur la modification de périmètre proposée par le Préfet de l'Ardèche suite à la validation du site en comité de pilotage réunit les 18 avril 2006 et 1^{er} octobre 2018, avant transmission au ministère en charge de l'écologie et à la commission européenne.

Les modifications du périmètre proposées concernent les communes de Barnas, Jaujac, La Souche, Mayres et Meyras. L'objectif est d'assurer une gestion maîtrisée de l'espace en vue de préserver des continuités d'habitats naturels aquatiques et terrestres avec notamment la présence d'espèces de chiroptères, de l'écrevisse à pattes blanches, de papillons, de poissons... Il ne s'agit pas d'instaurer un sanctuaire de nature, d'interdire la chasse ou la pêche, ni d'interdire des aménagements, mais de mettre en place des orientations et un programme d'actions afin d'assurer la gestion du site. Le site Natura 2000 permet ainsi l'octroi d'aides pour les pratiques agricoles (réouverture de milieux, fauche...), les « MAEC » ne bénéficient qu'aux agriculteurs exploitants sur des terrains incluent dans le périmètre.

C'est le document d'objectifs (DOCOB), élaboré en concertation associant élus, habitants, représentants socioprofessionnels, usagers, scientifiques, État..., qui propose le plan de gestion et valide les actions à conduire sur ce périmètre de travail depuis 2006.

Le périmètre proposé est ainsi celui sur lequel le plan de gestion est établi depuis une quinzaine d'année en vue de préserver certains habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire. Il couvre une mosaïque de milieux naturels (falaises, cours d'eau, zones humides, tourbières, éboulis, hêtraies diverses, pelouses et prairies de fauches). Sur ce sujet il est proposé de rendre un avis tenant compte de l'avis des communes concernées.

La communauté de communes regrette que la consultation des collectivités ait été engagée sur cette période estivale, au lendemain de la mise en place des nouveaux conseils, laissant peu de temps aux nouveaux élus pour s'approprier ce sujet. Le manque de concertation sur le nouveau périmètre proposé est également souligné. De plus, la cohérence et la pertinence du découpage de ce périmètre interrogent notre collectivité : certains secteurs sont écartés alors que la continuité écologique paraît évidente, d'autres secteurs sont très étendus couvrant des espaces artificialisés de fond de vallées. Ainsi, à minima, les secteurs urbanisés le long de l'axe RN 102 devraient être écartés ainsi que les périmètres de protection immédiate des captages d'eau potable, afin de ne pas contraindre davantage les possibilités d'aménagements sur ces zones anthropisées ne présentant pas d'enjeux écologiques majeurs.

Le Bureau communautaire, tenant compte de l'avis des communes concernées, émet un avis défavorable sur le périmètre proposé.

2. Fonds Unique Logement (FUL) 2020

Le Président rappelle que la communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Les aides attribuées en 2019 aux usagers de notre territoire se sont élevées à 27 656.00 €, sous forme de prêt ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien au logement. Le Président propose de donner une suite favorable à la demande du département pour une participer financièrement à l'exercice 2020 du fonds à hauteur de 0.40 € par habitant, soit 3 876.40 € pour l'ensemble de la collectivité.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Point sur les dossiers en cours

Point d'une part sur l'avancement des dossiers d'investissement engagés, notamment :

Vestiaires du stade de Lalevade d'Ardèche : les travaux vont débuter courant septembre.

Stade de Thueyts : des clôtures « pare ballons » vont être installées autour du stade.

Photovoltaïque : les raccordements ont été demandés à ENEDIS pour la 2^{ème} tranche et les subventions attribuées : 15 % de la Région et 40 % de l'Etat.

Fibre : les élus délégués sont invités à une réunion de présentation du syndicat ADN le 15.09.2020. Discussion sur les locaux techniques et poteaux.

Locaux professionnels Prades : trois entreprises sont installées à ce jour : un maçon, ID Solaire qui devrait doubler sa surface prochainement et l'entreprise SOPPREG qui vient de s'installer au 1^{er} septembre

Cascade du Ray pic : Différents points sont à voir avec le SDEA : ouverture de la végétation pour permettre de voir la cascade depuis le point de vue, escaliers et chemin à consolider car dégradés, signalétique pour amener les visiteurs à poursuivre leur route sur notre territoire, toilettes publiques

Voie douce

4. Divers

FPIC : lors du mandat précédent, la part des communes était reversée à la CDC qui l'utilisait pour financer des travaux d'aménagement de village dans chacune des 16 communes. Il est proposé pour cette année d'opter pour la répartition de droit commun : la part des communes serait versées directement aux communes et la part de la CDC directement à la CDC.

Voirie : Le président a adressé un courrier aux communes le 8.07.2020 pour expliquer la compétence voirie et un nouveau courrier ce 8 septembre pour donner les coordonnées du Maître d'œuvre en charge du suivi des travaux. Il convient pour les communes, d'une part de confirmer leur participation à l'enveloppe annoncée dans le courrier 8.07.2020 (50 % de l'enveloppe) et d'autre part de préciser si elles souhaitent apporter une enveloppe annuelle supplémentaire (par délibération).

Association coup de pouce : cette association (basée à Lalevade d'Ardèche) qui fournit l'aide alimentaire sur notre secteur va être dissoute et les élus souhaitent la reprendre pour poursuivre le gros travail qu'elle a réalisé depuis 1999.

Le prochain conseil communautaire est fixé au mardi 29.09.2020 à 18h, et sera précédé de la commission CLECT à 17h.

La séance est levée à 21 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.